Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE CORSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

Site classé du **V**ignoble de **P**atrimonio et de la **C**onca d'**O**ro

Barbaggio
Farinole
Oletta
Patrimonio
Poggio d'Oletta
Saint Florent

Cahier de Gestion

architectural et paysager

Sommaire

SOMMAIRE

0. Préambule, Esprit du lieu. **Le rappel des fondamentaux de l'analyse paysagère.**
1. Légitimité de projet en site classé
2. Inscription paysagère des projets : terrassements agricoles, des bâtiments, équipements...
3. Prescription architecturales : volumes, matériaux...
4. Le vocabulaire végétal
5. Signalétique
6. Le Petit Patrimoine
7. Les chemins ruraux

Cahier de Gestion

Site classé du Vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro

1. ····➤ **le Massif de la Serra**

2. ····➤ au Sud, **les crêtes de Monte Magna** avant le relief du Nebbio

COUPE DE PRINCIPE OUEST-EST

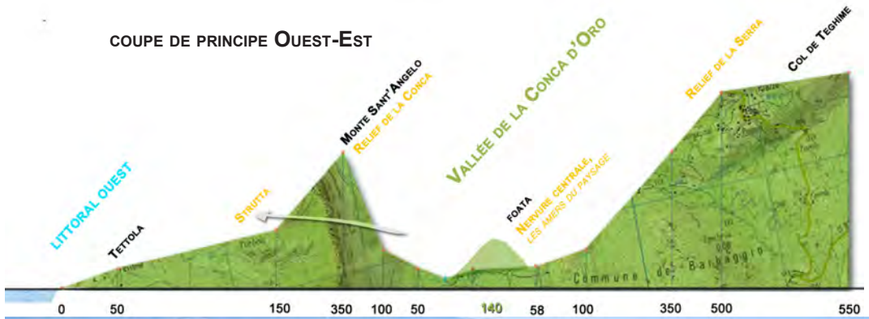

L'entité paysagère considérée est constituée d'une vallée, encaissée entre des massifs montagneux, aux découpes caractéristiques :

- A l'est, La Serra.
- Au Sud le Monte Magna qui constitue le piémont du Nebbio.
- A l'Ouest, Sant'Angelo et sa silhouette en conque.
- Au Nord les contreforts du Cap Corse et le Col de Farinole.

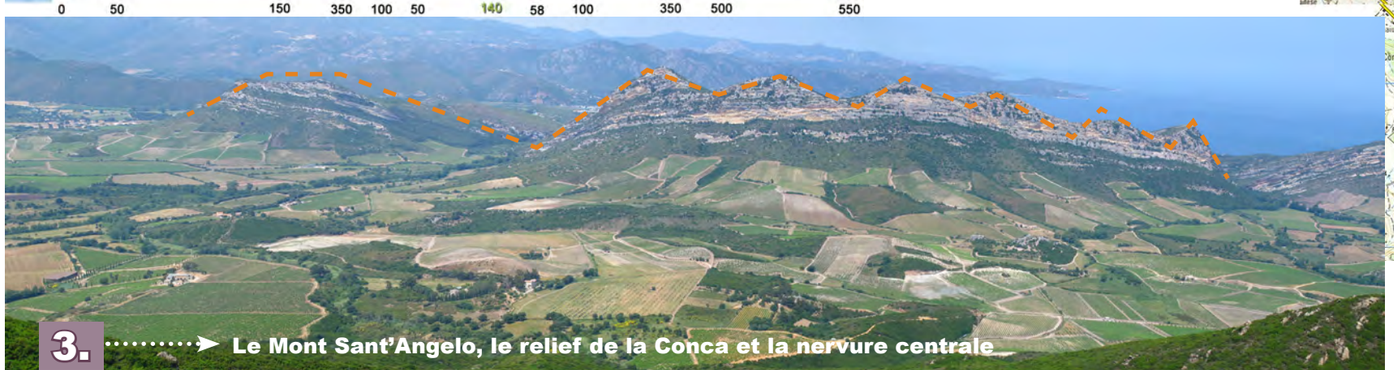

3. ····➤ **Le Mont Sant'Angelo, le relief de la Conca et la nervure centrale**

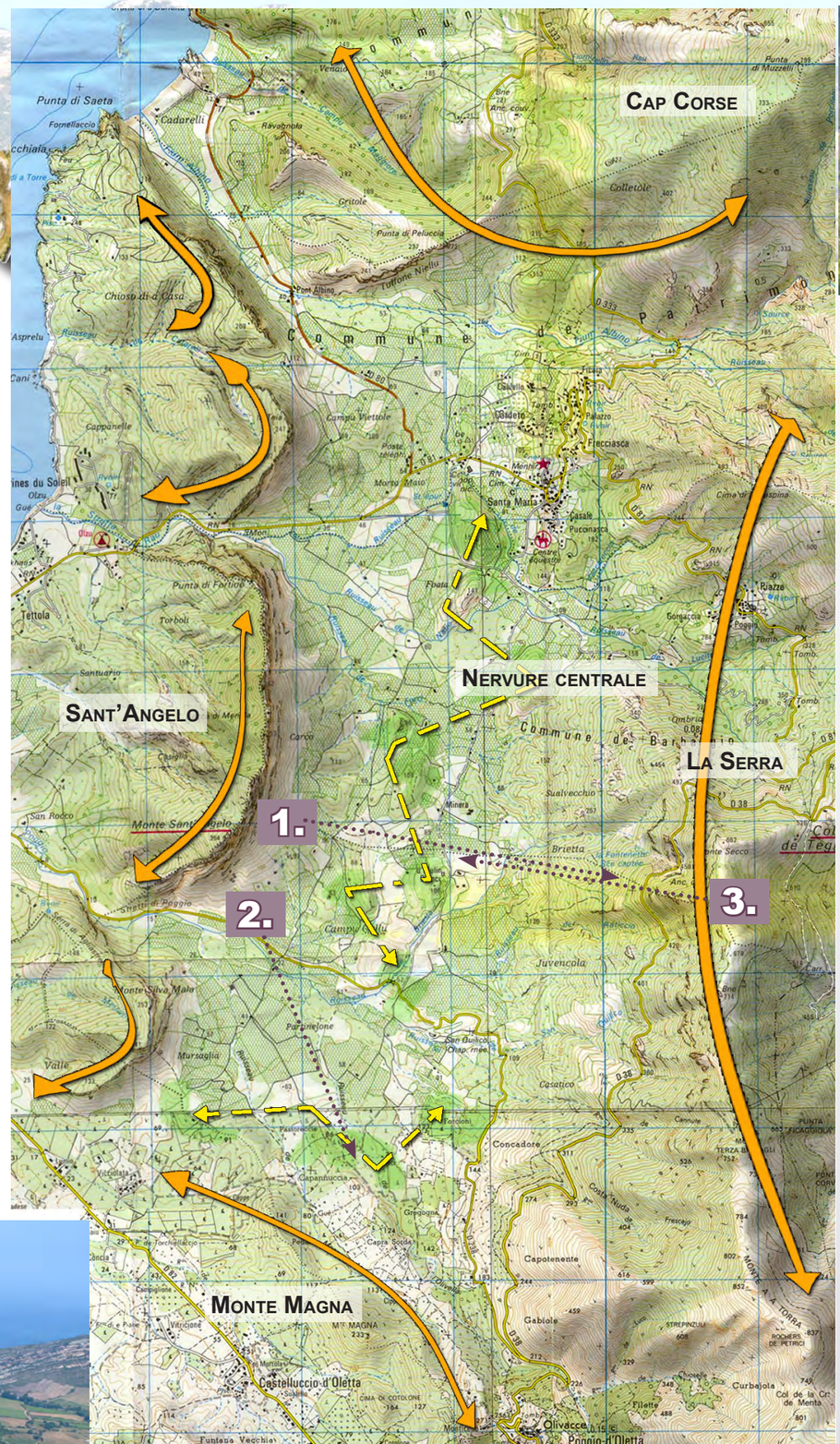

Les échancrures du relief et les cols marquent les portes du lieu. Portes hautes sur la montagne et portes basses vers la mer
Deux ouvertures sur le littoral sont particulièrement remarquables : l'embouchure du Fium Albino, et la Strutta au pied de la Punta di Fortino

0. Paysage
Esprit du lieu

STRUCTURE

COMPRENDRE L'ESPRIT DU LIEU POUR S'INSCRIRE DANS SA LOGIQUE FORMELLE, STRUCTURELLE, SENSIBLE ET SIGNIFIANTE.

N
S

LE SOCLE, ÉPANNELAGE DU PAYSAGE...
Aux massifs montagneux circonscrivant la vallée répondent en échos des éminences rocheuses, des collines de vignes, s'égrenant en une longue nervure centrale.

Cahier de Gestion

Comprendre l'esprit du lieu pour s'inscrire dans sa logique formelle, structurelle, sensible et signifiante.

Les constantes paysagères

Les couleurs

L'orientation nord / sud de la vallée met en scène les vignes avec la course du soleil. Le soleil du matin éclaire le versant sous le Mont Sant'Angélo, accroissant les ombres et contrastes des vignes du versant opposé. Le soir, l'effet de contre-jour donne une luminosité particulièrement vive au versant sous le Mont Sant'Angelo, et apaise dans un feu les vignes du versant opposé. Les ambiances de lumières sont magnifiées à l'aube (et juste après) et surtout en début de soirée, *trà lume è lustru.*

La roche et la végétation

Rythmes et textures

Le graphisme des vignes souligne les pentes, les courbes, d'autres fois les facettes et les plans, s'accordant chaque fois.
La régularité dans le chaos, ou un semblant de chaos. les lignes de vigne se dessinent parcelle par parcelle, de façon presque autiste semble-t'il les unes entre les autres.
Quelquefois un écho, un prolongement opportun, ou une rupture.
Et pourtant l'ensemble s'assemble comme pour un puzzle, comme s'il n'y avait qu'une seule combinaison possible pour arriver à l'harmonie.....

Les variations sur un thème
Les rythmes internes
Les hiatus parfois
Un paysage orienté, structuré

Le relief, la roche : le facteur d'immuabilité du site

La végétation : l'occupation du sol, la structure vivante, en constante évolution.
Le maquis, et les espaces en attente : secteur de réversibilité
les vignes, secteur de pérennité
les lisières (franges avec le maquis, avec le village...) : zone de forte réactivité.

Un paysage vivant, végétal, une respiration qui dilate et contracte les vignes sur l'espace de l'AOC.

Une trame très serrée entre les espaces anthropisés comme les vignes et les espaces «naturels» : maquis, haies, ruisseau, fossés.

Le socle

La nervure centrale
Elle débute au nord à Foata.
les deux reliefs caractéristiques de Foata ont une importance primordiale dans le site : ici, depuis le versant Est du San Angelo, ils forment deux écrans qui réduisent l'impact de l'étalement (récent) du village de Patrimonio.

Ils sont l'image du vignoble depuis le village de Patrimonio
Image perdue : une nouvelle construction a détruit définitivement ce symbole fort.

Rythmes et textures

Comprendre l'esprit du lieu pour s'inscrire dans sa logique formelle, structurelle, sensible et signifiante.

Approcher la notion de «valeur culturelle du paysage viticole»

Ce qui donne la dimension culturelle à un paysage, c'est un choix, un geste, une posture.
C'est mettre une marque humaine sensée et pensée sur un espace.

La notion de choix.

L'oeuvre collective, la mosaïque des vignes, la trame de maquis.
Des oeuvres individuelles qui contribuent à élever la vigne et le paysage viticole

L'oeuvre commence par un choix. Une démarche artistique.
Le choix de fenêtres par exemple, ou ...comment encadrer le paysage ?

«Construire, c'est collaborer avec la terre, avec les lois de la nature, c'est mettre une marque humaine sensée sur un paysage qui sera modifié raisonnablement
C'est aussi collaborer avec le temps vers un long avenir»
L'oeuvre au Noir
Marguerite Yourcenar

Les paysages viticoles sont généralement reconnus parmi les formes les plus remarquables de paysages résultant de l'activité humaine, à la fois par la marque qu'ils impriment au territoire et par les traditions culturelles qui leurs sont associés.

C'est également très certainement par l'esthétique du paysage ainsi modelé, taillé, ciselé que le site acquiert sa dimension culturelle...

voir en annexe les fiches de visite :
le vignoble de Chateau-Chalon (39) et celui de Lavaux (Suisse)

« Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale ».
(article L. 341-10 du code de l'environnement)

Dans un site classé, la conservation est la règle et la modification l'exception.

Le Cahier de Gestion a pour objectif de servir de ligne de conduite permettant de définir un cadre à tenir, pour accompagner l'évolution de ce site et cerner et accompagner les éventuels aménagements pouvant être réalisés.

Ce guide doit être :
- contextualisé : adapté au site, aux enjeux du lieu,
- pédagogique : permettre d'identifier les bonnes postures par les illustrations ou exemples
- argumenté et démonstratif, en re-positionnant les prescriptions et orientations dans une logique paysagère et sensible.

Le Cahier de Gestion a pour objet l'aide à la décision des acteurs et gestionnaires du futur site classé.
Ce guide est simultanément

- une DÉMARCHE expliquée sur la prise en compte de la notion de paysage à l'échelle du grand Paysage,

- et un OUTIL en présentant des exemples illustrés et les orientations à privilégier

Les points abordés

1. Légitimité de projet en site classé → Volet 1 / Démarche
2. Inscription paysagère des projets : terrassements agricoles, des bâtiments, équipements... → Volet 2 / Outils
3. Prescription architecturales : volumes, matériaux...
4. Le vocabulaire végétal
5. Signalétique
6. Le Petit Patrimoine
7. Les chemins ruraux

Annexes A et B: promenades, et autres esprits de lieux

Cahier de Gestion

DÉFINITION DU PROJET

LES PROJETS SONT À PRENDRE DANS LA PLUS LARGE ACCEPTION DU TERME, ET CONCERNENT TOUT CE QUI NÉCESSITE UN AVIS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES, EN SITE CLASSÉ.
EXEMPLES : CONSTRUCTION, ÉQUIPEMENTS, TRAVAUX AGRICOLES ET VITICOLES, ACTIONS DE VALORISATION, DE RESTAURATION ETC....

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

L'ANALYSE D'UN PROJET ET DE SON INSCRIPTION DANS UN SITE REPOSE SUR LA PERCEPTION SENSIBLE, QUI S'EST LONGTEMPS CANTONNÉE À UNE LECTURE VISUELLE. IL CONVIENT DE COMPLÉTER CETTE APPROCHE, BIEN RODÉE, PAR UNE DÉMARCHE PLUS INTRUSIVE, EXPRIMANT DE FAÇON PLUS EXHAUSTIVE ET PLURIELLE LA SENSIBILITÉ DU SITE.

LE GUIDE PROPOSE UN CADRE QUI A POUR OBJET **DE POSER** LES QUESTIONS SUR LE PAYSAGE ET LE PROJET.
L'INSTRUCTION DU DOSSIER DOIT PERMETTRE DE RÉPONDRE AU CAS PAR CAS, À CES QUESTIONS, ET FAIRE ÉMERGER DES RÉPONSES.

LE CAHIER DE GESTION.

QUESTION PRÉALABLE : LE PROJET EST-IL LÉGITIME DANS LE SITE CLASSÉ ?

→ UNE DÉMARCHE QUI EST PRÉSENTÉE SOUS LA FORME D'UNE LISTE DE POSTULATS ISSUS DU SITE, ET D'UNE GRILLE DE CRITÈRES DE SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE PERMETTANT DE PRENDRE LA MESURE DU PROJET.

- -LES 5 POSTULATS DU SITE : CE SONT DES ÉVÉNEMENTS, OU PRINCIPES PAYSAGERS FONDATEURS, QUI JUSTIFIENT LE CARACTÈRE EMBLÉMATIQUE DU SITE (L'ESPRIT DU LIEU), ET SON CLASSEMENT AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT. ILS SONT, EN MAJEURE PARTIE, SPÉCIFIQUES AU SITE CLASSÉ DU VIGNOBLE DE PATRIMONIO ET DE LA CONCA D'ORO.

- -LES 6 CRITÈRES PAYSAGERS, SONT DES NOTIONS FONDAMENTALES DE L'EXPERTISE PAYSAGÈRE.

LA DÉMARCHE, LES POSTULATS ET CRITÈRES PAYSAGERS SONT PRÉSENTÉS DANS LA PARTIE **1. LÉGITIMITÉ DE PROJET DU GUIDE**.
PLACÉE EN AMONT DE LA RÉFLEXION, ELLE PERMET DE SAISIR RAPIDEMENT LA LÉGITIMITÉ OU NON D'UN PROJET ET DE NE PAS SE PERDRE DANS DES MESURES COMPENSATOIRES D'AMÉLIORATION DE FORME ALORS QUE DANS LE FOND LE PROJET NE CONVIENT PAS AU SITE.

SI LE PROJET EST LÉGITIMÉ, SOUS QUELLES CONDITIONS PEUT-IL S'INSCRIRE DANS LE SITE CLASSÉ ?

UNE FOIS LA LÉGITIMITÉ PAYSAGÈRE VALIDÉE OU BIEN ENGAGÉE, DES OUTILS SONT PRÉSENTÉS POUR AIDER À CONCEVOIR UN PROJET RESPECTUEUX DU SITE CLASSÉ.

→ DES OUTILS
OUTILS : LES BONS EXEMPLES, LES ORIENTATIONS, LES PRÉCONISATIONS SELON LE CONTEXTE ETC....

LES OUTILS SONT PRÉSENTÉS DANS LA PARTIE **2 À 9** DU CAHIER DE GESTION.

POINT 1
LÉGITIMITÉ DE PROJET DANS LE SITE CLASSÉ.
UN PROJET PEUT ÊTRE ÉCONOMIQUEMENT LÉGITIME MAIS NE PAS PRÉSENTER TOUTES LES QUALITÉS ATTENDUES DANS UN SITE CLASSÉ.
EN PRÉALABLE, SA LÉGITIMITÉ SERA ÉTUDIÉE, AU REGARD DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE.

Cahier de Gestion

Les 5 POSTULATS

Les questions à se poser avant tout projet : les postulats, des valeurs paysagères et prérequis.
Les vérifications à effectuer.

A site exceptionnel, réponse exceptionnelle

Est-ce que le site «mérite» le projet ?
Est ce que l'esprit des lieux est préservé?
Est-ce que le projet apporte une qualité supplémentaire au site ?

Toute action banalisante porte atteinte à un site classé.
Les projets doivent être conçus sur mesure et à la mesure du site.

La légitimité paysagère ne correspond pas à une légitimité foncière

Est-ce que le site classé est le seul endroit possible pour le projet ?
Quelle est la raison du choix de situation du projet ?
Quelles sont toutes les implications de ce projet en matière d'alimentation et de connexion : réseaux nouveaux, viaires et fluides?

La capacité de projet sur le site est restreinte.
La propriété foncière n'induit pas d'autorisation de projet de facto.

La vigne aux vignerons, un lieu de travail avant tout

Est-ce que le projet ne soustrait pas une ressource viticole ?
Est-il lié à une activité viticole ou agricole ?
N'y a t'il pas de risque de conflit d'usage pouvant entraver l'activité viticole ou agricole ?
Tout ce qui va dans le sens de l'exploitation agricole des terres sera analysé avec un a priori favorable. A l'inverse, tout projet qui interfère avec l'activité agricole sera rejeté car ne respectant pas ce postulat.
Les terres à potentialité agricole devront être préservées.

Sant'Angelo : secteur emblématique sous haute protection

Est-ce que le projet préserve les vues majeures sur le Mont Sant'Angelo ?
Y a t'il un risque de mitage ?

Un paysage tramé par le végétal, la vigne et le maquis

Est-ce que les continuités végétales sont préservées ?
Est-ce que la végétation existante est prise en compte dans chaque projet ?

LES 6 CRITÈRES :

1. FORCE
2. ÉCONOMIE DE L'ESPACE
3. RESSOURCE
4. CONTINUITÉ
5. RÉCIPROCITÉ
6. PERSPECTIVES PRÉCIEUSES

GRILLE DE CRITÈRES

Les critères paysagers permettent de définir la légitimité d'un projet et sa capacité à s'inscrire dans le site.

Comment le projet proposé :

- ne perturbe pas les grandes lignes de force du paysage ?
- s'inscrit dans une mesure d'économie de l'espace ?
- garantit la préservation des ressources paysagères ?
- contribue à préserver, restaurer des continuités paysagères ou environnementales existantes ?
- démontre une action réelle de réciprocité paysagère ?
- n'altère aucune perspective précieuse depuis les points de vue majeurs, et depuis le coeur du site ?

Est-ce que le projet respecte les grandes lignes de force du paysage ?

1. Force

La force du paysage s'estime par la lisibilité de l'unité paysagère ou du site.
Le projet est évalué positivement lorsqu'il ne l'altère pas. Il peut également participer par des motifs convergents, ou la sublimer.
On évaluera la puissance évocatrice du paysage, ses lignes de force, l'écho entre le socle paysager et le paysage perçu.
On s'attachera dans ce critère moins au détail qu'au geste précis dans l'épannelage du paysage,et à la juste place du projet.

Exemple de perspective exprimant une force certaine du paysage. La convergence des rangs de vignes vers un point virtuel dans le ciel donnent l'impression d'un paysage sans limite. Les montagnes, les villages, et même le maquis semblent s'écarter.

Est-ce que le projet s'inscrit dans une mesure d'économie de l'espace ?

2. Economie d'Espace

La notion d'économie de l'espace est évaluée en fonction de la consommation du terroir pour de la construction ou des équipements etc....
Le projet est perçu favorablement lorsqu'il apporte des solutions pour limiter l'emprise au sol et optimiser le territoire (exemple : densité des volumes, organisation de l'espace, mutualisation des équipements, principe de réversibilité),

Définition «principe de réversibilité» : espaces, bâtiments, équipements affectés à plusieurs usages, successifs ou simultanés.

Le bâtiment dense, économise l'espace. Il est implanté à l'entrée du vignoble mais sans occulter les perspectives
Il s'inscrit dans le paysage avec courtoisie. Il préserve à la fois le paysage et le terroir.

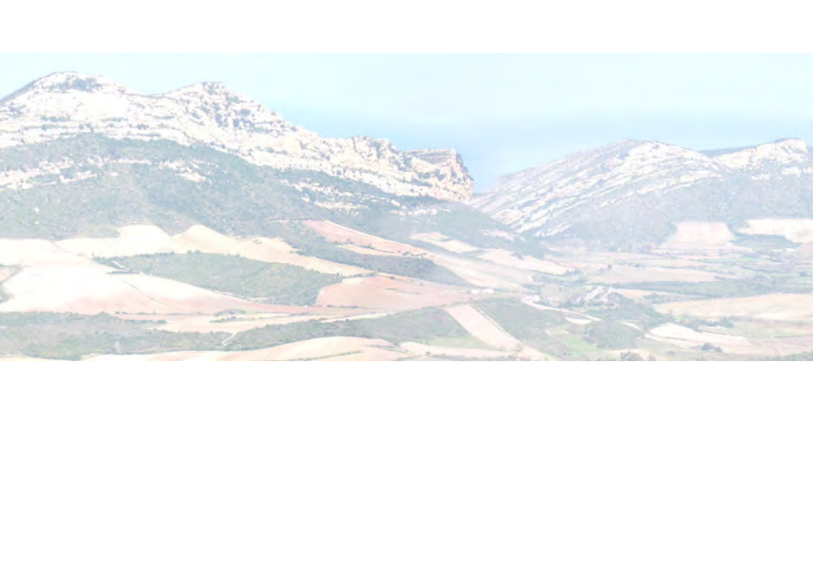

Est-ce que le projet garantit la préservation des ressources paysagères ?

3. Ressource

Ce critère s'apprécie par l'activité agricole, et viticole maintenue et confortée comme ressource propre ET principale.

On considérera positivement les efforts de valorisation des paysages, qui doivent directement profiter à l'activité viticole (et agricole) suivant le principe d'harmonisation *du beau et du bon*, bien acquis par les vignerons et attendu des visiteurs.
L'activité viticole ou agricole doit être priorisée. Elle peut être complétée et diversifiée mais pas aux dépends d'un compromis pour les paysages...

Le village de Patrimonio tend à étendre ses limites. La continuité paysagère et l'écho des cols successifs, sont parfaitement lisibles, tant que l'urbanisation se cantonne en-dessous de la ligne de crête. Le village assure la continuité légitime du tissu urbain.

Est-ce que le projet contribue à préserver, restaurer des continuités paysagères ou environnementales existantes ?

4. Continuités

Les continuités s'apparentent à la *vie* du paysage. Une unité paysagère «isolée», interrompue, perd en force et en vitalité, en intérêt.
Le paysage est le résultat d'un tissage entre plusieurs trames, vertes, bleues, paysagères...
Le projet devra être évalué sur la manière dont il participe au renforcement des continuités paysagères identifiées, à leur valorisation ou restauration. Dans le cas contraire il faut en mesurer l'impact et les mesures envisagées pour l'atténuer.

Les continuités paysagères identifiées :
- Vignoble
- Maquis et réseau de haies, bosquets
- Murets

CONTINUITÉS

Continuité visuelle du vignoble

Echo des murets et casetta

La continuité des murets est fortement altérée, toutefois les séquences restant doivent impérativement être préservées, et les continuités restaurées.

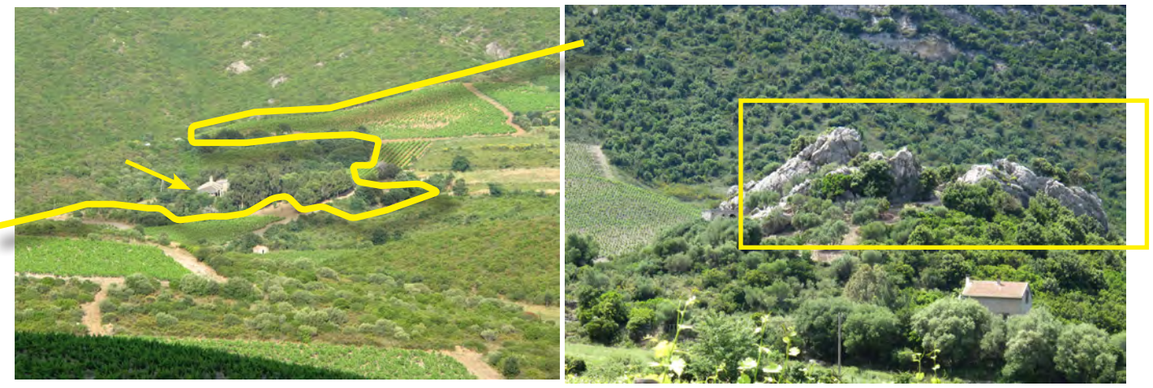

CONCORDANCE

PERMANENCE

RECIPROCITE

Est-ce que le projet démontre une action réelle de réciprocité paysagère ?

5. Réciprocité

On parle de réciprocité paysagère lorsqu'un projet valorise le paysage, apportant une réelle plus value, une collaboration et non seulement une intégration paysagère.
Cette action se fait par concordance ou s'inscrit dans l'ordre de la permanence.

Concordance : éléments différents qui s'allient harmonieusement.
Permanence : motifs réitératifs du paysage, qui se confortent les uns avec les autres.

Exemple positif

Restauration d'une parcelle de vigne en lieu et place d'une friche.

Exemple négatif

Le choix d'implantation d'une habitation en hauteur et en vue, bénéficiera d'un panorama exceptionnel. Toutefois, le paysage sera occupé pour tous les autres observateurs. Il n'y a donc pas d'action de réciprocité.

CONTRE-EXEMPLE

OCCUPATIONS

CONCURRENCE

Est-ce que le projet n'altère aucune perspective précieuse depuis les points de vue majeurs, et depuis le coeur du site ?

6. Perspectives précieuses

On s'attachera pour ce critère à vérifier pour l'ensemble des points de vue majeurs identifiés sur la carte, l'inscription paysagère du projet.

A grande échelle
Les belvédères et points de vue majeurs mettent en perspective le vignoble dans sa vallée, avec le Mont Sant'Angelo en veilleur statique. Les cônes de vue devront être préservés de toute altération, même ponctuelle.

Au coeur du site
Des effets d'échos, hasard heureux ou composition réussie ont construit des vis à vis ou voisinage bienvenus. C'est un paysage riche d'événements, mais fragile et à préserver.

Perspective précieuse
GRAND PAYSAGE

Perspective précieuse
COEUR DE SITE

SECTEUR EMBLÉMATIQUE

Les perspectives dans le vignoble : indication des principaux points de vues majeurs.

SECTEUR EMBLÉMATIQUE

GRAND PAYSAGE

COEUR DE SITE

6. Perspectives précieuses (suite)

Les principes

1. Préserver la lisibilité du site et les perspectives sur les secteurs emblématiques : Sant'Angelo, la nervure centrale... Pas de construction visible sur ces secteurs.
2. Préserver les continuités de vigne, courtoises au paysage, en écho au relief. Pas de mitage du paysage.
3. Préserver les échos, dialogues du paysage, qui mêlent harmonieusement les échelles, jouent de mimétisme...
4. Ne pas contrarier la lisibilité des motifs vernaculaires (casetta, paillers, murets...) qui sont autant de ponctuations, points de repères.
5. Préserver les échappées belles, les perspectives remarquables, qui génèrent des émotions, des vibrations particulières.

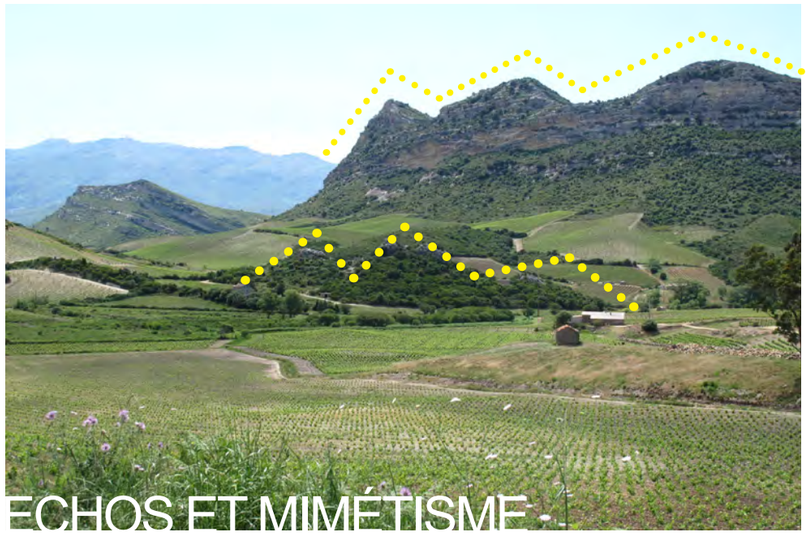

La géographie du site se prête particulièrement aux perspectives construites, élargies, ou encadrées, soit pour des vues lointaines de l'ordre du Grand Paysage, soit pour des vues internes, dans le vignoble, où le microrelief prend tout son sens : les ondulations ou vibrations de la vigne découvertes depuis les hauteurs du col de Téghime, deviennent des houles, des îles, des monts ! à l'échelle du promeneur.

PROPOSITION DE GRILLE MÉTHODOLOGIQUE
Phase 1 : définir et analyser la «légitimité de projet»

GRILLE D'ANALYSE PAYSAGERE	Démarche	
PHASE 1 : La légitimité de projet		
A : Les postulats paysagers		
A site exceptionnel, la réponse est exceptionnelle	VRAI	FAUX
La légitimité paysagère ne correspond pas à une légitimité foncière	Vérifié	Non justifié
La vigne aux vignerons, un lieu de travail avant tout	VRAI	FAUX
Sant'Angélo : un secteur emblématique protégé	VRAI	FAUX
Un paysage tramé par le maquis et animé par les vignes : une continuité paysagère précieuse préservée	VRAI	FAUX

Si un seul des postulat n'est pas respecté, le projet est considéré comme non légitime.

Chaque projet doit être confronté aux postulats. Dans quelle mesure dans la perspective du projet, ceux-ci sont encore "vrais".

B : Les critères paysagers

Dans quelle mesure le projet proposé a la capacité à s'inscrire dans le paysage en respectant les critères suivants :

Force du paysage	Altère	Améliore	Sans incidence
Economie de l'Espace	Consomme	Restitue	Sans incidence
Paysage-ressource	Consomme	Améliore	Sans incidence
Continuité du paysage	Interrompt	Améliore	Sans incidence
Réciprocité	Contrarie	Participe	Sans incidence
Perspectives précieuses (échelle du Grand Paysage)	Altère	Améliore	Sans incidence
Perspectives précieuses (échelle cœur de site)	Altère	Améliore	Sans incidence

Le porteur de projet devra illustrer chaque critère par des photos, croquis et photomontages pertinents.

ECHOS

JEUX D'ECHELLES

émergence du vignoble sur les collines,	les houles du paysage
émergence rocheuse éminence paysagère	les amers du vignoble
éperon occupé	les sentinelles

LES ANALOGIES, OU LES «CORRESPONDANCES PAYSAGÈRES»

L'ensemble constitue un micro relief, un relief dans le relief et enrichit le paysage du vignoble de multiples perspectives et facettes ou houles supplémentaires.
Une position privilégiée au coeur du vignoble.
Un emboîtement d'échelles qui donne une autre dimension au site.

→ Conséquences paysagères

Ruptures paysagères dues à une construction inadaptée, des terrassements excessifs, et hors échelle. Des interventions qui rompent l'alliance avec brutalité.

sentinelle vient du mot italien *sentire*, entendre. ECHOS

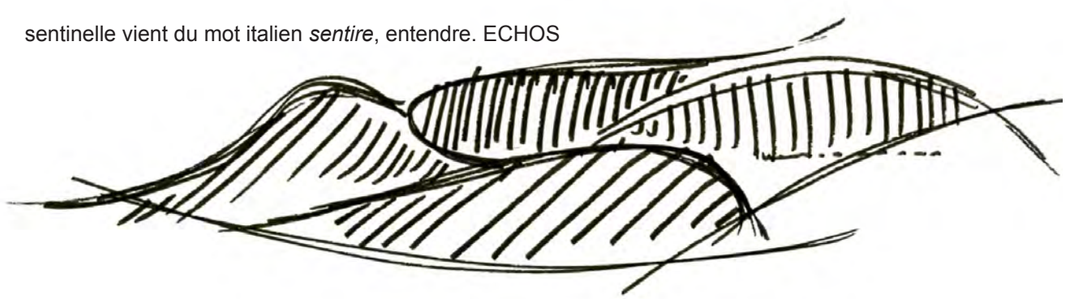

ELLIPSES du paysage. L'étymologie vient de «manqué», l'ellipse étant un cercle imparfait... mais une courbe parfaitement maîtrisée dans le cas du vignoble de Patrimonio !

Guide architectural et paysager : Y. HESSOU architecte paysagiste **&** AC CHOLEY architecte dplg - 12/2010

LE PAYSAGE EST CONSTITUÉ D'UNE ALLIANCE ENTRE LA ROCHE, LE MAQUIS ET LA VIGNE.

La vigne, facteur anthropique, élève le paysage à une dimension supplémentaire.
A l'origine, une concordance entre des hasards d'une géologie et une intention humaine. Mais pour accéder au «paysage emblématique», émouvant, il faut également un écho, une réciprocité nécessaire, un dialogue entre le hasard et l'intention. Le geste respectueux, noble, créateur.
Le résultat peut éveiller des émotions fortes, une fascination devant le geste respectueux, valeureux, original, inspiré, créateur !

RÉCIPROCITÉ PAYSAGÈRE

● COMPOSER LES TERRASSEMENTS AGRICOLES DANS LA LOGIQUE EXISTANTE

COMPOSER LE VIGNOBLE (AVEC) LE PAYSAGE

La partie sommitale peut être conservée en maquis si le sol est rocheux ou inadapté et si une continuité existe avec des haies, des fossés ou des bosquets. Elle peut être également re-plantée en vigne (épaufrure du paysage) mais en couverture pour valoriser la ligne de crête.

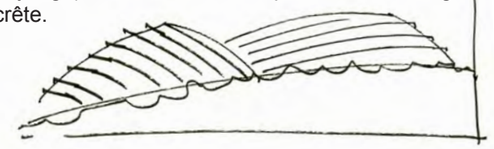

LISIBILITÉ DU PAYSAGE ET DU RELIEF : UN TRAVAIL D'ORFÈVRE...

LES VIGNES COURTOISES SUR LES COLLINES.

L'orientation de la vigne dans la pente ou à contre-pente n'a pas forcément d'incidence. Elle découle raisonnablement de l'ensoleillement, de l'écoulement des eaux, de la ventilation etc...

C'est l'échelle de la «parcelle» de vigne qui doit s'inscrire dans le paysage, et élaborer des **facettes**, plutôt que des tranches, des **émergences douces** plutôt que des plans.

Important : c'est le traitement de la partie sommitale, qui va donner l'échelle, la part d'exception à la colline.

LISIBILITÉ DU PAYSAGE ET DU RELIEF : UN TRAVAIL D'ORFÈVRE... OU DE MUSICIEN !

UN RYTHME ET UNE VIBRATION PAYSAGÈRE

Les courbes sont certainement les formes les plus délicates à «réussir» dans le paysage. Une perspective peut l'écraser, ou la magnifier... L'alliance des lignes et des courbes propose un rythme.

Selon l'échelle du paysage et la pente.

LE TERROIR ET LE PAYSAGE:

On doit continuer le modelage, la sculpture du paysage qui était pratiquée lorsque la mécanisation n'infligeait pas des cicatrices brutales au site.

COMPOSER LE VIGNOBLE PLUTÔT QUE LE TERRASSER.

Déterminer les surfaces maximales d'un seul tenant est impossible dans l'absolu : cela dépend de la situation dans le contexte et l'échelle du paysage. Cela doit être étudié au cas par cas, et dans le projet.

Quelques pistes :

- Ne pas terrasser une face sur une orientation, surtout pour les vignes sur les buttes et mamelons centraux. Risque d'aboutir à des «tranches» de paysage, brutales.
- Adapter la maille à l'échelle du paysage :
---Ciselage des grands versants (sous le Mont Sant-Angelo, Monte Magna...)
---Polissage des mamelons et émergences de vignoble.
- Laisser la roche là ou elle affleure, en versant comme en position sommitale. Curiosité paysagère
- Ne pas «forcer» la pente pour le tracé des chemins et voies d'accès.

LES VIGNOBLES

Une problématique de composition plutôt que de terrassement

Une mécanisation oublieuse de son site.

La mécanisation apporte un réel progrès dans les tâches quotidiennes des vignerons ; elle doit cependant rester un OUTIL manié par un agriculteur à l'écoute de son sol et de son site.

RUPTURE BRUTALE DU PAYSAGE ET DU RELIEF : UN TERRASSEMENT INAPPROPRIÉ. UNE VOIE D'ACCÈS IMPACTANTE.

TERRASSEMENTS EN RUPTURE

Exprime un rapport de force dans le paysage plutôt qu'une réciprocité

Illustre que la légitimité paysagère ne correspond pas à la légitimité foncière

Préconisations : il aurait été souhaitable d'avoir plusieurs «parcelles» de vignes, en cohérence et plus respectueuses du relief. Même avec des continuités de plantation pour faciliter le travail d'exploitation.

Alternative (entre autres possibilités) *composition paysagère, simplification, restauration...*

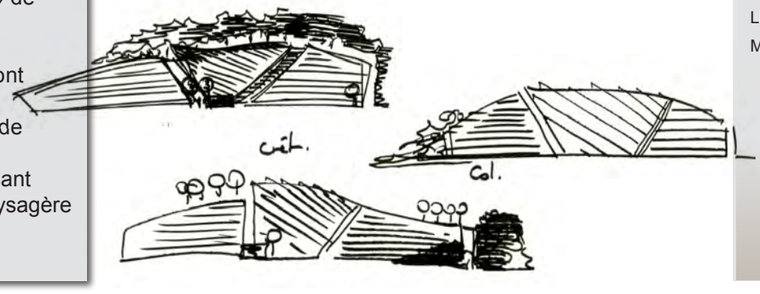

LES PLANTATIONS, REPLANTATIONS OU TRAVAUX DE TERRASSEMENTS DEVRAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉCLARATION DE TRAVAUX OU D'INTENTION AVEC UN CROQUIS DÉFINISSANT LES ORIENTATIONS DE LA NOUVELLE VIGNE, INSCRITE DANS SON ENVIRONNEMENT, LES CHEMINS PRÉVUS, LE COUVERT OU NON DU SOL, LES CONTINUITÉS PRÉSERVÉES. CROQUIS PERSPECTIFS DEPUIS LES POINTS DE VUE MAJEURS ET CHEMINS.

Cahier de Gestion

COMPOSER LE BÂTI AVEC LE PAYSAGE, EXEMPLES

Des principes simples applicables à tous types de bâtiments, même les plus quotidiens.

LE CADRE JUDICIEUX

Le «cadre judicieux» doit être recherché. Ici le bâtiment s'inscrit dans un large versant vierge de constructions. Les haies renforcent les lignes de force du site et forment des masques et une trame dans laquelle s'inscrit le bâtiment

Un hangar neuf en partie sud du site s'inscrit correctement en vision lointaine, malgré ses grandes dimensions, grâce à ses couleurs et ses formes sobres. Les volumes accompagnent sans les heurter les lignes de force du paysage. Le relief forme une toile de fond.
Les matériaux sont soignés : pierre pour les volumes réduits et bardage fin pour les hangars. Abords soignés.

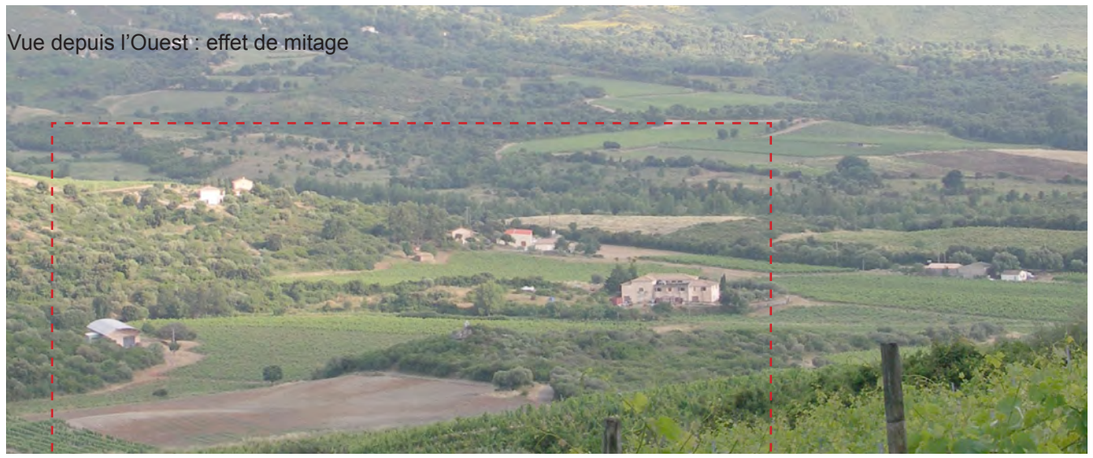

Vue depuis l'Ouest : effet de mitage

Campu Gallu : même si certains bâtiments (en particulier les hangars) sont bien implantés, adossés au relief, l'ensemble occupe l'espace sans l'accompagner ni le construire.
Cet étalement traduit un manque de dialogue entre les différentes composantes du secteur et un manque d'équilibre entre le construit et l'espace naturel.

Vue depuis l'Est : moins d'effet de mitage, mais problème de couleur trop vive.

La nervure centrale du site permet de délimiter des unités paysagères intérieures au site et surtout permet de réduire l'impact paysager de certaines constructions depuis la partie Est du site mais l'effet de mitage est important en vue depuis l'Ouest.
Il est surtout le fait d'une construction centrale qui relie visuellement deux ensembles plus cohérents.

Des bâtiments d'exploitation en particulier, par leur position en pied de coteau et bien orientés et de forme allongée, s'inscrivent correctement dans le paysage. Les couleurs vives doivent toutefois être proscrites.

COMPOSER LE BÂTI AVEC LE PAYSAGE, EXEMPLES

Des principes simples applicables à tous types de bâtiments, même les plus quotidiens.

Une construction récente particulièrement bien adaptée démontre que des matériaux modernes et pas forcément coûteux ont aussi leur place sous conditions qui sont réunies ici :
- Volume issu du terrain , un seul pan dans le sens de la pente, volumes découplés,
- Forme épousant la courbe de la butte d'implantation
- Implantation dans le site : adossé au relief, ne le dépassant pas
- Implantation sur le terrain : bâtiment encastré et terrain naturel reformé
- Matériaux modestes (bac acier) mais homogènes formant un volume compact et harmonieux
- Couleurs qui se fondent dans le paysage.

Une construction pourtant audacieuse mais sans prétention ni complexe par rapport au paysage.

D'autres bâtiments du site, particulièrement des hangars ont un impact limité grâce à leur implantation, adossés au relief (Campu Gallu) ils peuvent être invisibles en vues lointaines et quand ils sont visibles, leur impact est limité par la toile de fond du paysage, à condition qu'ils soient implantés suivant les lignes de force du paysage et que leurs matériaux et couleurs soient bien choisis.

IMPLANTATION : SE FONDRE DANS LE PAYSAGE ?

COMPOSER LE BÂTI AVEC LE PAYSAGE, EXEMPLES

Des principes simples applicables à tous types de bâtiments, même les plus quotidiens.

San Quilico

Maison Orenga

Mulino Biancu

U Castellu Piattu

Une valorisation du construit, pour être cohérente par rapport à un paysage doit correspondre soit à une fonction spécifique du bâtiment (San Quilico, Mulino Biancu) soit à une légitimité donnée par le temps et une architecture traditionnelle (maison Orenga, Mulino Biancu) .

Le gîte «U Castellu Piattu» est une exception, un **projet** contemporain,
Dans cet exemple la notion d'esthétique est plus subjective, le bâtiment s'affirme comme **objet** en dialogue avec le paysage et impose sa place comme élément constitutif à part entière.

IMPLANTATION : ACCOMPAGNER, PONCTUER, SE FAIRE VALOIR ?

Adossé au relief de la Serra, ce bâtiment a une forme adaptée à son site : l'élévation des toitures suit la ligne de l'échine sur laquelle se situe la construction. Le bâtiment en pierre semble émerger du sol mais il apporte sa propre voix et dialogue presque à égalité avec son environnement.

En conclusion :
Tendre à se fondre doit être la norme.

Le site ne peut, compte tenu de sa relative petite taille, accepter encore des constructions en «exergue». Les constructions nouvelles ou les extensions devront impérativement, par leur implantation, leurs couleurs et matériaux, tendre vers l'assimilation.

Au regard de ces exemples, des principes d'implantation peuvent être dégagés.
Ces principes s'appliquent à tous les bâtiments ou extensions.
Compte tenu de la taille restreinte du site, le principe général sera de se fondre au maximum dans le paysage, à l'instar du premier exemple décrit.
Pour atteindre cet objectif la démarche portera sur 4 points précis, gages de qualité d'intégration.

1- Le choix du terrain, le cadre judicieux

Rapport au paysage.
Le choix d'éventuelles implantations de bâtiment sera réalisé en fonction de sa perception lointaine depuis les points définis auparavant.
Aucune construction ne sera implantée en point haut ou sur une ligne de crête.

Rapport aux constructions existantes.
L'écueil principal est la tendance à une continuité et un mitage. Ce qui caractérise le site c'est justement que la seule continuité est celle du paysage.
Il faut trouver le «cadre judicieux» :
- pour les villages : un renforcement de la notion de hameau, avec des volumes étroits et une densité forte. Ensuite une séparation qui renforce l'identité de chacun des hameaux (anciens ou éventuellement à créer)
- pour les bâtiments situés dans le site, le «cadre judicieux» est un espacement minimum entre deux bâtiments ou deux groupes de bâtiments. Ce cadre s'apprécie, au cas par cas, en vues lointaines, depuis la Serra ou depuis les flancs de l'ouest du site.

Respect des contraintes
Enfin le terrain d'implantation devra permettre, par sa position et son relief, de respecter les règles d'orientation, et de niveaux d'implantation définies ci-après.

2- L'orientation

L'orientation du bâtiment et des volumes qui le constitueront seront définis par rapport au relief.
Les lignes dominantes devront accompagner le relief naturel. Les plus grandes dimensions des bâtiments suivront les courbes de niveaux et les faîtages ou toutes autres lignes d'allure horizontale seront parallèles à celles-ci.
Les bâtiments ne seront jamais implantés en fermeture de talweg ou autres perspectives sur le paysage.

3- Le niveau d'implantation

Les cotes d'implantation permettront d'une part un fonctionnement facile des constructions, qui se traduira par des accès au bâtiment qui ne nécessitent pas de terrassements importants en remblai ou en déblai.
S'il y a déblai, il sera traité de façon à compenser l'impact en vue lointaine par un talutage qui retrace le terrain d'origine .

Les remblais sont exclus.

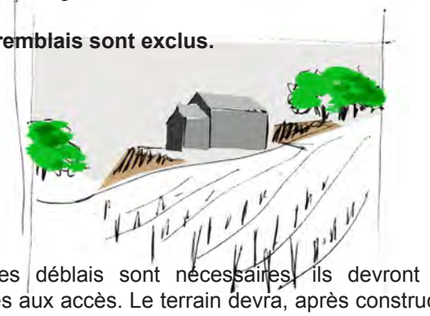

Si des déblais sont nécessaires, ils devront être limités aux accès. Le terrain devra, après construction être remis à ses niveaux d'origine, y compris avec la contrainte d'encastrement des bâtiments dans leurs parties qui ne nécessitent pas d'accès..

4- Le traitement des abords

En vue lointaine, la bonne implantation du bâtiment permettra de limiter l'impact des terrassements et des voiries d'accès.
Des liaisons avec l'environnement naturel devront être aménagées sous forme de plantations formant masque, écran ou toile de fond, et prolongeant les lignes des bâtiments vers les espaces naturels.
En vue proche, les aménagements devront être naturels et de référence rurale, les murs de plus de 1.2m, les portails ouvragés et autres références urbaines seront exclus.
Les plate-formes aux abords des bâtiments seront proscrites. En cas de nécessité, elles seront limitées au strict minimum, ou divisées pour épouser le terrain naturel.

COMPOSER LE BÂTI AVEC LE PAYSAGE, PRINCIPES

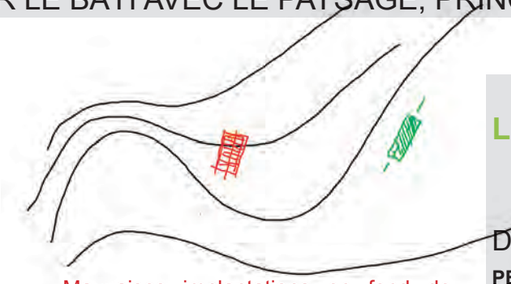

Mauvaises implantations en fond de vallée qui occupe la perspective, ou terrassements inappropriés

Implantations respectueuses du relief et des perspectives

Bonne adaptation du bâti au relief

Terrassements excessifs, contraignants

LE PRINCIPE GÉNÉRAL EST L'INCONSTRUCTIBILITÉ.

DES BÂTIMENTS AGRICOLES **PEUVENT** ÊTRE AUTORISES AVEC UNE ANALYSE AU CAS PAR CAS.
LE PRÉSENT CAHIER DÉFINIT DES CRITÈRES GÉNÉRAUX, UNE GRILLE D'ANALYSE MAIS EN AUCUN CAS DES RÈGLES OU UN QUELCONQUE ZONAGE DU SITE.

Les prescriptions sont adaptées au lieu d'implantation des constructions. Elles complètent les prescriptions en matière d'implantation, dans la mesure où elles participent à l'assimilation des bâtiments par le paysage.

Les hameaux anciens sont constitués de volumes en hauteur : « piqués » sur les éperons rocheux ou dans la pente. Les constructions nouvelles de type néo provençal sont donc à proscrire totalement.

La structure de hameau doit être préservée : densité forte et espacement entre les hameaux.

1. Volumes

Flanc Ouest, sous Sant' Angelo.
Référence paillier .
Si des constructions devaient être autorisées dans le secteur ouest, elles devront avoir un impact minimum, et pour cela il peut être proposé de respecter la forme et l'implantation des pailliers traditionnels.

A savoir :
- Une surface maximale hors oeuvre de 25 à 40 m².
- Une hauteur maximale par rapport au point le plus bas du terrain naturel du périmètre du bâtiment de 3 m à 3.5 m,
- Une distance minimale entre bâtiments de 30 m
- Un parement de pierre
- Une toiture végétalisée.

Flanc Est sous la Serra
Référence hameau et casette
Une occupation des « phalanges » du relief de la serra existe déjà sur ce flanc. La plupart de ces implantations est relativement ancienne du Sud au Nord :
- la chapelle San Quilico souligne une rupture paysagère, elle est située sur un léger éperon, accompagnée par une maison située plus à l'ouest sur cet éperon . Cet ensemble est situé à la lisière entre la partie viticole du site et une partie plus agricole, occupée par des pâturages.
- Maison Orenga
- Mulino biancu
- Castellu piattu

Le champ est plus libre, la sensibilité aux vues étant un peu moins prégnante dans ce secteur, mais le site est trop réduit pour accepter encore des implantations nouvelles..

Au sud Poggio d'Oletta
Le relief de la Serra se prolonge par la crête du Monte Magna.
Des constructions en prolongement de la zone urbanisée de Poggio d'Oletta commencent à miter le flanc nord qui est la limite sud du périmètre.
Remodeler une structure de hameau.

Une certaine animation des volumes peut permettre une adaptation à l'environnement, mais d'une façon générale, les volumes simples seront privilégiés.
Eviter les ajouts, les ruptures de rythme qui compliquent inutilement les volumes, et peuvent même empêcher des évolutions ultérieures.

Complexité permettant une adaptation du bâtiment au terrain

L'appentis casse le volume simple initial.

3. Prescriptions architecturales concernant les volumes, les matériaux, les couleurs à favoriser pour les bâtiments inclus dans le vignoble.

Cahier de Gestion

2. Matériaux

La pierre doit être utilisée à bon escient, les constructions de pierre doivent être adaptées à leur environnement naturel et construit, le simple fait d'imposer la pierre comme matériau de construction ou parement ne permet pas, en lui-même, d'assurer l'intégration ou l'insertion harmonieuse de celui-ci.

Traditionnellement sur le site, la pierre est utilisée de différentes façons :

Dans les périmètres construits.

Dans les villages ou les hameaux : les constructions destinées à l'habitation sont en majorité en maçonnerie de moellons de pierre enduits.
L'utilisation de l'enduit participe à l'homogénéité des ensembles construits en soulignant les volumes. La pierre apparaît dans les encadrements de baies, les bandeaux, corniches et autres modénatures.
Les appareils rustiques de schiste étaient destinés à être recouverts d'enduit.

La pierre de schiste apparente est quasiment inexistante dans les hameaux, elle est réservée en général aux murets de soutènement et aux constructions annexes.

En territoires ouverts.
Pierres brutes de schiste pour quelques habitations du XIX^{ième}.
Pierres calcaires tirées sur place pour les pailliers, les murets.

La pierre de schiste, par son aspect rustique et sa teinte foncée, permet de diminuer l'impact des bâtiments dans l'espace naturel, toutefois son aspect hétérogène peut être trop présent pour les grandes surfaces. Son usage doit donc être limité.

L'utilisation de matériaux actuels n'est pas à proscrire, bien utilisés ils offrent des avantages en termes de finition, d'économie et de fonctionnalité.

L'utilisation de la pierre ne garantit pas la qualité.
Ici, un appareil grossier et hétérogène.

Habillage de pierre et bois, volume simple et massif : un bon exemple.

Les piscines

Dans le cas d'implantation nouvelle le procédé de piscine naturelle sera préconisé (bassin + lagunage).
Principe d'étanchéité par argile, ou membrane et galets. La couleur de la membrane sera sombre pour éviter le phénomène «piscine azur». Le PVC est exclu.
Pas de préconisation particulière pour les piscine «patio» non visible de tout point.

3. Percements

Comme les volumes et les matériaux, les baies, par leurs forme et proportions identifient le bâti traditionnel local.

Les percements influent sur la qualité des proportions d'un bâtiment autant, sinon plus que le choix des matériaux.

Traditionnellement les percements sont plutôt réduits en taille et en nombre, de forme rectangulaire, plus hauts que larges. Ils renforcent ainsi l'importance des volumes simples et groupés. Leur parcimonie renforce le caractère massif des constructions.

En termes de bâtiments agricoles, les percements sont souvent importants (portes matériel.) La taille des baies d'éclairement sera autant que possible réduite et surtout les compositions de façades joueront sur des pans massifs et fermés.

Les panneaux solaires

Autorisés uniquement pour une autoconsommation (eau chaude sanitaire), avec une surface limitée.

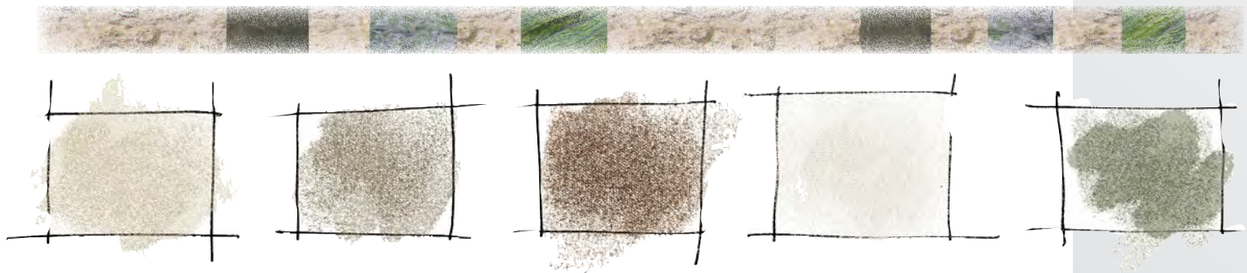

4. Couleurs

Sur l'ensemble du site les couleurs à mettre en oeuvre, quel que soit le matériau utilisé seront naturelles et de nuance plutôt foncée.
Les couleurs trop vives ainsi que le blanc pur sont à proscrire.

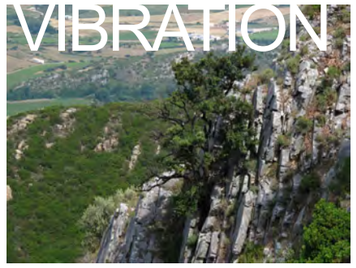

UN PAYSAGE SIMPLE, SOBRE, CRÉANT DES ÉCHOS, DES CORRESPONDANCES, DES PHÉNOMÈNES VIBRATOIRES, UNE MANIÈRE DE RYTHME DANS UN PAYSAGE SILENCIEUX.

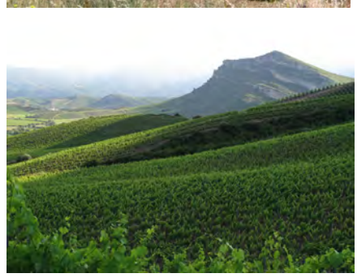

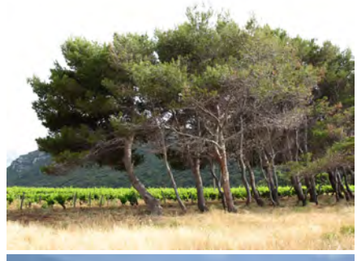

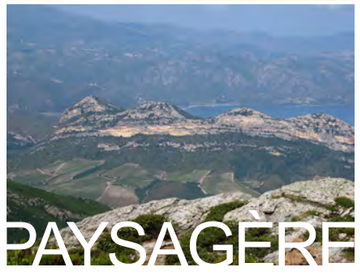

QUELLES ESSENCES POUR QUELS LIEUX ?

Végétation d'usage :
- Les vergers et arbres fruitiers, oliveraies...
- Les rosiers en bout de rang

Les essences arbustives et arborées locales seront favorisées.

Végétation ponctuelle
- Arbres isolés au bord des sentiers, des vignoble, en ombrage d'un paillier, à la croisée de chemins. Arbre-repère, il compose avec le paysage.

Groupe
- Alignement d'arbres. Ils peuvent valoriser un arrière plan, encadrer ou souligner une perspective, créer un épaulement favorable...
- Jardins : la juste échelle, l'emplacement ou la disposition sont garant d'une bonne inscription dans le site.

LORSQUE L'ARBRE RÉVÈLE, DÉVOILE, INTERROGE LE PAYSAGE

UNE COLLABORATION ENTRE LES ROSES ET LA VIGNE : les rosiers implantés en bout de rang, servent de marqueurs. Sensibles aux mêmes maladies que la vigne, ils signalent en avance au vigneron la moindre attaque. Les rosiers font donc partie du paysage des vignobles.

Le végétal émaillant le vignoble, conforte la composition ou en perturbe la lecture.

Le paysage à forte dominante végétale ne doit pas être encombré d'une végétation cacophonique

4. vocabulaire végétal

POINT 4
PRESCRIPTIONS SUR LE VOCABULAIRE VÉGÉTAL GÉNÉRAL (ESSENCES, TYPOLOGIE, INTENTIONS)

Cahier de Gestion

POINT 4
PRESCRIPTIONS SUR LE VOCABULAIRE VÉGÉTAL GÉNÉRAL (ESSENCES, TYPOLOGIE, INTENTIONS)

CONCORDANCE

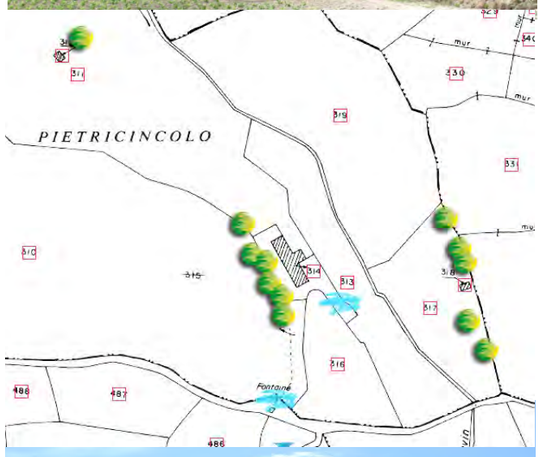

L'éperon de Pietricincolo, une concordance végétale valeureuse.

Les plantations doivent faire partie d'un projet, d'une intention d'aménagement dépassant le cadre du «décor», de l'artificialisation pour élaborer un dialogue, une correspondance avec le site.

LA VÉGÉTATION D'ACCOMPAGNEMENT DU BÂTI...

- Construire avec, autour des arbres existants sur la parcelle, l'arbre étant une contrainte constructive, un défi à l'imagination...
- Délimitation :

La clôture végétale intégrale et a fortiori monospécifique est à exclure. Il est préférable de prévoir une alternance avec des murets et des fossés. Le muret est davantage adapté à un maillage dans le vignoble de Patrimonio que la haie.
La trame verte se dessine quant-à-elle sur des densités et des épaisseurs, créant un rythme aléatoire dans le paysage : morceau de maquis, puis ripisylve, un fossé, un arbre isolé, un buisson, puis une parcelle en jachère, et une séquence de bosquet et de nouveau le maquis.... La trame variable doit conserver ce dessin souple.

LA VÉGÉTATION PONCTUANT LE RÉSEAU VIAIRE

Les plantation d'alignement (une même espèce, à intervalles réguliers) sont à éviter, sauf à souligner un événement majeur sur l'itinéraire, et en accord avec une configuration opportune du site. Et dans ce cas, on préférera tout de même un rythme irrégulier.

Les essences que l'on peut alors retrouver sont déjà présentes sur le site :
Oliviers, chênes lièges, cédrats ou agrumes, arbousiers à titre d'exemple.
Les eucalyptus, même s'ils ne font pas forcément consensus, peuvent être tout à fait adaptés à certaines situations, par leurs propriétés naturelles.

ORIENTATIONS ET LIGNES DE CONSTRUCTION DU PAYSAGE

Les plantations d'alignement par séquence ponctuelle peuvent se retrouver sur les deux chemins principaux : le chemin du Nebbio et le chemin de Poggio à Patrimonio. Les séquences transversales à la vallée ne devraient pas être soulignées autrement que par des ponctuations d'arbres isolés ou de bosquets.
Pour les vergers, la maille doit être dessinée en fonction de la pente comme pour les vignes.

Il convient d'éviter de telles interférences.

Les plantations d'arbres isolés, quelques alignements peuvent trouver une place dans le site. Toutefois il convient d'éviter de surenchérir et d'artificialiser le paysage par l'apport d'une végétation horticole sans rapport à l'échelle et au grand paysage.
Il doit y avoir une relation de reciprocité entre le végétal et le site, un «service rendu».

Cahier de Gestion

Recommandations pour l'accueil du public : service à développer en lien avec le projet et les actions la Maison des Vins

Publicité et enseignes.

La publicité, les pré-enseignes sont interdites en site classé.

Les pré-enseignes et publicités sont encore très nombreuses sur le site malgré une attention particulière et des opérations de «nettoyage» entreprises.

Très souvent, on note des redondances, la signalétique commune est souvent complétée par des enseignes de plus grande taille.

Des enseignes sur les voies principales indiquent les domaines situés en retrait, même si leur qualité n'est pas en cause, une règle de distance devra être mise en place.
Les enseignes devront être toujours en contact avec l'exploitation et leur forme normalisée, avec des variantes suivant les lieux.

Au besoin des regroupements pourront être mis en place sous forme de RIS, ***mais l'information principale devra être diffusée par la Maison des vins.***

Les outils numériques (réalité augmentée par exemple) peuvent faire partie des moyens à activer pour transmettre des informations sans encombrer le site

Rappel réglementaire. Code de l'Environnement

«La publicité est strictement interdite dans les sites classés (art. L.581-4 du code de l'environnement) ;
• Les pré-enseignes sont interdites en site classé. Des dérogations sont possibles avec restrictions selon la nature de l'activité, le lieu d'implantation et le nombre de dispositifs (art. 15 du décret n° 82-211 du 24 février 1982) ;
• Les enseignes sont soumises à l'autorisation du Maire après avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

N° 1 : les poteaux sont hétérogènes, implantés dans vignoble et en exergue.
L'impact paysager est maximal.
N° 2 : le réseau est associé au chemin et en épaulement de maquis. L'impact est moindre.

Occupation du paysage.

Méthode d'évaluation de l'impact des réseaux aériens

DÉTECTER LES POINTS DE VIGILANCE :

Niveau de discordance paysagère :
1- Covisibilité avec des points remarquables du paysage (les émergences rocheuses, la Chapelle San Quilico, une casetta...).
2- Présence de poteaux hétérogènes sur une séquence.
3- Tracé erratique dans le paysage.

Niveau d'occupation du paysage :
4- Occupation de perspective (vue sur mer, relief caractéristique...).
5- Traversée d'espaces libres et de vignobles.
6- Réseau haute et moyenne tension.

DÉFINIR L'URGENCE D'INTERVENTION.
- L'intervention d'enfouissement de ligne peut être définie comme **PRIORITAIRE** lorsque deux points de vigilance, au moins, sont identifiés sur une séquence.
- Une intervention sera étudiée, dès opportunité (travaux de voirie, réseaux prévus à proximité), pour tous les autres cas.

Tracé erratique, dense.

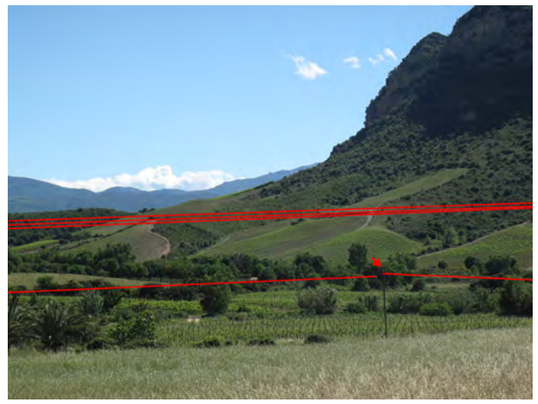

Occupation de perspective.

Types d'impacts constatés

- Banalisation du paysage.
- Occupation de perspectives majeures : les réseaux peuvent entrer en concurrence visuelle avec des éléments majeurs, repères, dans le paysage ou couper discourtoisement des perspectives.

Impact direct : des poteaux, des fils, ...
Impact indirect : un transformateur, une saignée dans le maquis ou la forêt pour le passage de la ligne...

Réseaux concernés :

Les réseaux «haute tension», de transport d'énergie, qui traversent le paysage, mais également les réseaux de desserte locale (EDF, Télécom...) que l'on retrouve généralement le long des chemins ou des routes.

Occupation de perspective.

Rappel de réglementation. Code de l'Environnement

Article L 341-11 :

Sur le territoire d'un site classé au titre du présent chapitre, il est fait obligation d'enfouissement des réseaux électriques ou téléphoniques ou, pour les lignes électriques d'une tension inférieure à 19 000 volts, d'utilisation de techniques de réseaux torsadés en façade d'habitation, lors de la création de lignes électriques nouvelles ou de réseaux téléphoniques nouveaux.

Lorsque des nécessités techniques impératives ou des contraintes topographiques rendent l'enfouissement impossible, ou bien lorsque les impacts de cet enfouissement sont jugés supérieurs à ceux d'une pose de ligne aérienne, il peut être dérogé à titre exceptionnel à cette interdiction par arrêté conjoint du ministre chargé de l'énergie ou des télécommunications et du ministre chargé de l'environnement.

La protection contre les incendies

-Les constructions isolées et légères sont à proscrire, y compris dans les zones d'aléa faible, du fait de leur vulnérabilité particulière.
-La création d'une séparation nette entre forêt (zone combustible) et urbanisation (zone d'enjeux) sera recherchée. Cette séparation pourra se traduire par la mise en place de bandes de sécurité ; la question de la responsabilité de la création et de l'entretien de ces ouvrages est à examiner avec une attention particulière.
-Le Plan de Prévention des Risques peut étendre les espaces à débroussailler, créer des zones dispensées de l'autorisation de défrichement, prévoir une bande de terrain inconstructible dans les opérations nouvelles d'aménagement.

Caractéristiques pour le vignoble
- Chemin coupe-feu. Dégagement
- Peu de prise au feu dans le vignoble
- Facteur humain, combustible.
- Maquis tenu à distance des habitations.

Etudes complémentaires

Pour plus de cohérence, la recherche de la qualité de traitement du vignoble sera élargie aux trois villages situés à l'intérieur du vignoble : Barbaggio, Patrimonio et Poggio d'Oletta.
Il serait intéressant de faire évoluer leur statut en site inscrit et d'élaborer un cahier de gestion paysagère et architecturale.

«Habillage» sommaire mais plus efficace qu'un coffret isolé en bord de route.

Interface mal gérée entre le bâtiment et la route.

Perspective malheureuse : mauvaise implantation du transformateur, publicité.

Améliorations diverses

Les cache-poubelles et autres petits éléments devront être adaptés, aux caractéristiques et à la sensibilité du lieu de leur implantation.
Ces éléments utiliseront un vocabulaire local (pierre sèche avec couverture terre enherbée) mais pourront également interpréter ces matériaux traditionnels dans des formes actuelles : gabions par exemple.

D'une facon générale, tous les édicules devront être encastrés ou intégrés dans les pentes naturelles.

Les accès sur route seront soignés, travaillés et structurés.
Les accès sont souvent de qualité médiocre, c'est un élément récurrent qui peut être amélioré de façon simple :
- Réduction de l'accès,
- Structuration,
- Végétalisation

Le vocabulaire devra rester simple et rural les références urbaines seront exclues dans le vignoble : portails, murs de plus de 1,2 m de hauteur.

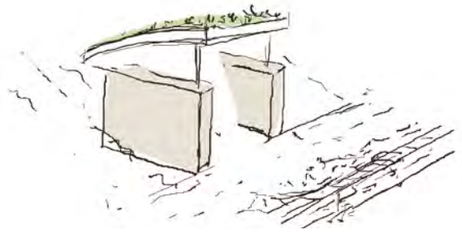

POINT 7
RECOMMANDATIONS POUR LES PETITS ÉQUIPEMENTS ET OPÉRATIONS DE VALORISATION : CACHE-POUBELLES, INTÉGRATIONS DIVERSES.
PROTECTION CONTRE LES INCENDIES.
ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

PETIT PATRIMOINE

Les murets : ils doivent être intégralement conservés.
- Un inventaire devrait être réalisé par un géomètre pour identifier les linéaires et les positionner.
- Restauration des linéaires manquants.

Positions stratégiques; le long des chemins, les coins de parcelles, les abords des casettas et pailliers, marquage des entrées de domaines ou parcelles

RESTAURATION

La roche et les échos sensibles dans le paysage. Un muret ou quelques pierres

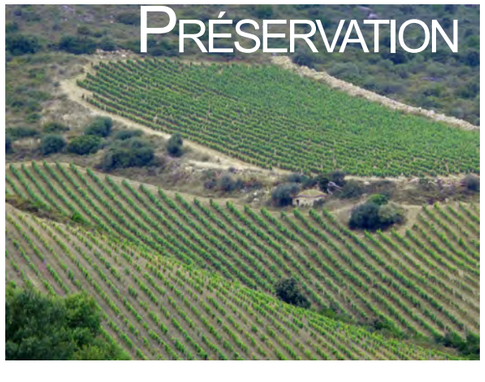

POINT 8
RECOMMANDATIONS POUR LE PETIT PATRIMOINE

Ce qui importe dans le paysage, ce sont les **LIMITES** du chemin. Dans le vignoble de Patrimonio, ce peut être un bas-côté enherbé, un fossé, un muret pour les limites claires, ou un arbre isolé, une casetta, un petit col pour les limites intangibles mais très signifiantes...

On évitera l'utilisation de gravats divers pour le traitement des chemins, seuils ou gués.
Les chemins enherbés ou avec une bande centrale enherbée seront privilégiés.
Traitement des entrées dans les propriétés : un revêtement plus noble est préconisé en seuil : tuf, pavages de pierres naturelles.
Rigoles ou fossés pour l'eau pluviale.
Passage canadiens transversaux pour le ruissellement.

Exemple de revêtement pouvant être repris pour le traitement des seuils, des gués...

MOTIFS

POINT 9
RECOMMANDATIONS DE GESTION COLLECTIVE DES CHEMINS RURAUX DANS LE VIGNOBLE.

UNE GESTION COLLECTIVE :

- Entretien courant des chemins ruraux, publics
- Entretien des haies et patrimoine arboré associé à la voie.
--La haie, la strate d'arbustes et d'arbrisseaux, pouvant être contenue plus basse (visibilité), et les arbres de grande venue au contraire dégagés de la masse.
--Dégager et prioriser les séquences de muret par rapport à la haie. Pour conserver les continuités biologique, prévoir à l'avant du muret ou à l'arrière selon le contexte, des fossés.

- Entretien et curage des fossés, des passages canadiens transversaux.
- Entretien de la bande roulante.

PARMI LES TRAVAUX SOUS CONVENTION :
- remontage des murets, par séquence.

Cahier de Gestion

PHASE 2 : Les points critiques, soumis à vigilance

Les travaux agricoles

Exemples : plantation, replantation de vigne, chemins agricoles, défrichement...

Croquis de la parcelle concernée avec :
Avant : Etat des lieux, existant (haie, muret, casetta ou paillers, vigne ou maquis), orientation vigne, accès..
Projet de restauration (muret, fossés etc…) le cas échéant
Travaux projetés (indiquer les nouveaux chemins, terrassements, orientation des rangs de vigne…)
Les continuités (fossés, haie et maquis, chemins etc..) renforcées ou interrompues et mesures envisagées.

Les bâtiments

Note : Le principe général est l'inconstructibilité.

Comment le projet répond aux orientations définies pour le site, dans la forme et le fond ?

Tendre à se fondre doit être la norme.
Le site ne peut, compte tenu de sa relative petite taille, accepter encore des constructions en «exergue». Les constructions nouvelles ou les extensions devront impérativement, par leur implantation, leurs couleurs et matériaux, tendre vers l'assimilation

Orientations :	documents référence du projet
Choix du terrain	
Rapport au paysage	
-Pas d'implantation en point haut ou sur les hauteurs de versant	Mesure depuis les vues lointaines
Rapport aux constructions existantes	
- Continuité du paysage préservée	Mesure depuis les vues lointaines
Orientation du bâtiment	
-Lignes dominantes accompagnant le relief naturel (les grandes dimensions du bâtiment suivront les courbes de niveau)	Plan masse et plan de situation
-Pas d'implantation en fermeture de thalweg	Mesure depuis les vues proches
-Pas d'implantation en fermeture de perspective	Mesure depuis les vues proches
Niveau d'implantation	
-Déblais et mesures compensatoires du relief	Coupes TN et projet à fournir
-Remblais interdits	
-Coupes TN et projet fournies	
Traitement des abords	
Matériaux	Plans et descriptif
-Couleurs naturelles et de nuance foncée	
-Volumes simples à privilégier	
-Un volume et un traitement des facades cohérent avec l'usage	
-Percements des habitations (taille réduite, rectangulaire, plus haut que large)	
-Percement des bâtiments agricoles (baie d'éclairement à limiter, favoriser les volumes massifs)	

Secteur d'implantation	Rappel prescriptions
Flanc de Sant'Angelo	A préserver
Flanc Est, sous le Serra	Référence hameau et casette
Au sud de Poggio d'Oletta	Freiner le mitage de la limite sud du périmètre du site classé

Site classé du Vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro

Le vin jaune, la dimension culturelle du site.

Les évolutions économiques, militaires, sociales, religieuses, techniques, … de ces deux derniers millénaires ont marqué le vignoble du Château-Chalon. Des périodes de récession de la vigne alternaient avec des périodes d'extension. Ce vignoble est le fruit d'une histoire.
Il a été patiemment «construit » par les communautés humaines au cours des siècles. Elles ont adapté le cépage aux qualités des sols, épierré les terres caillouteuses et formé des murgers, limité la pente et l'érosion par la construction de terrasses bordées de murets de soutènement en pierres sèches, planté des haies de saules et autres essences pour tenir la terre et assainir les sols humides, tiré parti des milieux trop humides, pentus ou pierreux en les vouant aux prés et pâturages, …
Elles ont diversifié les productions selon leurs besoins, plantant des vergers, des pêchers et des cognassiers épars au sein des vignes…»
« C'est vers 1460 que l'abbaye de Château-Chalon se tourna résolument vers la production de vin jaune. On raconte que la mère abbesse faisait garder les vignes par des hommes en armes, pour assurer une parfaite maturité du raisin en retardant la vendange»(1)

DYNAMIQUE

Facteurs d'équilibre du site :
- Activité viticole de prestige
- A.O.C Chateau-Chalon

Facteurs de changement :
- Exploitation mécanisée
- Déprise agricole des secteurs non viticoles et enfrichement.
- Temps : altération des murs et terrasses.

«Le Château-Chalon est le seul vin qui ne jouit pas du privilège de son appellation de naissance : il doit la mériter chaque année.»

«Ainsi, les paysages viticoles du site du Château-Chalon représentent un patrimoine commun aux populations locales. Ils comportent une identité spécifique qui mérite d'être conservée aujourd'hui encore.»(1).

Des paysages et des perspectives remarquables

« Le site du Château-Chalon est marqué tout à la fois par une grande homogénéité des paysages, résultant de son appartenance au front de côte du premier plateau jurassien, et par une diversité des perspectives résultant des différentes formes de sa morphologie : éperons rocheux, petites reculées et vallons, terrasses de mi-pente. Ses falaises de pierre blanche ou ocre révèlent les différents substrats rocheux et annoncent les paysages des reculées limitrophes.
Évoquer les paysages remarquables du vignoble de Château-Chalon, c'est s'attacher à décrire l'oeuvre de la nature et des hommes, perçue depuis l'extérieur du site mais également depuis le coeur de celui-ci, c'est-à-dire depuis les belvédères du village.
Planté parallèlement à la pente ou perpendiculairement à celle-ci sur des terrasses, le vignoble semble peigner ce paysage qui a été patiemment travaillé par l'homme.(1).

LISIBILITE

Les ouvrages monumentaux des terrasses de géant prolongeant les falaises se mêlent au patrimoine vernaculaire quotidien des murgers et des cabordes.
La pierre est la matière noble de ce paysage pensé puis construit.
L'ordonnancement des parcelles, en dialogue avec le relief, se prêtent au meilleur du soleil.

La cité, l'histoire de Château-Chalon, son vignoble réputé et ses paysages magnifiés forment un ensemble de prestige.
De multiples belvédères permettent de découvrir le vignoble sous toutes ses facettes.

Guide architectural et paysager : Y. HESSOU architecte paysagiste & AC CHOLEY architecte dplg - 12/2010

Vignoble du CHATEAU CHALON (39)

Site classé
Signataire Charte de Fontevraud

Objectif
Présenter d'autres sites viticoles classés avec une démarche ambitieuse pour leurs paysages.

Définir pour chaque site les caractéristiques emblématiques
CADRE / CONTEXTE
PAYSAGE
HISTOIRE
BATI
ESPACE

Expériences, mise en parallèle de deux sites viticoles
Les ressemblances
Les différences

Paysage de vignoble constitue un écrin au village sur l'éperon : on a une réciprocité évidente entre le village et le vignoble et une répartition claire des usages et vocations
Comme Saint-Emilion, Château-Chalon fait partie de ces sites qui offrent une continuité dans l'histoire et une empreinte forte dans tous les domaines : histoire, religion, activité économique, géologie, comme si le site bénéficiait d'une re-connaissance : un lieu élu.

Site classé du Vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro

Extrait document de candidature à l'UNESCO

A l'origine zone de falaises et de broussailles, Lavaux doit sa physionomie actuelle à l'imagination et au travail de l'homme.
C'est donc un paysage qui a été patiemment construit tout au long des siècles et adapté à une topographie tourmentée.
Les pentes, couronnées par des forêts, s'inclinent vers le Léman dans un axe général nord-sud. Elles sont rythmées par de nombreux ruisseaux qui ont creusé leurs propres vallons plus ou moins profondément dans les moraines et les socles de roches dures.
La nature a fait la pente, l'homme intervient pour la maîtriser. Lourde tâche dans un pays sujet aux orages et aux violentes averses!
C'est une lutte constante contre l'érosion qu'il faut combattre de deux manières: en guidant l'eau vers les ruisseaux et en freinant le ruissellement pour maintenir la terre en place. Le résultat souhaité s'obtient par le maintien, au bas des terrasses, d'un petit fossé où la terre érodée peut se déposer et par la construction d'un réseau de canalisations et de bacs de rétention. Les murs et leurs innombrables escaliers sont la contribution de l'homme à la création et au maintien du paysage.

Les bourgs : patrimoine répertorié
L' Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), élaboré dès 1977, repose sur des critères de typologie des paysages et des sciences naturelles (chapitre 5). Il est complété par l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) établi par la Confédération dès le début des années 1970. Cet inventaire révèle l'exceptionnelle richesse patrimoniale des localités de Lavaux.

Les maisons vigneronnes formant la substance des villages se serrent les unes contre les autres. Étroites et contiguës, elles leur confèrent un aspect comparable aux petites villes médiévales.
Les bâtiments s'organisent souvent en îlots cachant ou non une cour intérieure. L'étroitesse des parcelles commande de superposer les locaux des maisons vigneronnes.

Les *capites*, les maisons vigneronnes, les bâtisses des grands domaines ainsi que les tours et châteaux constituent, à Lavaux, les témoins architecturaux des activités liées à la vigne.
Souvent de simples abris appuyés aux murs des vignes, les *capites* sont susceptibles de passer inaperçues. Modestes, elles sont pourtant indispensables aux vignerons: ils s'y abritent pour le casse-croûte et y rangent leurs outils. Dans les parchets peu en pente, les capites s'affranchissent des murs et prennent l'aspect de petites constructions en maçonnerie, contenant un seul local couvert d'un toit à un ou deux pans. Rares sont ces abris qui apparaissent dans les documents cadastraux, ceux-ci les nommant alors « cabinets de vigne ».

Etroite bande de terre entre la masse d'eau du Léman et un arrièrepays vallonné et collinaire, Lavaux est sans doute resté durant des millénaires un coteau inculte et broussailleux. La raideur d'une pente encombrée d'éboulis ne se prêtait d'ailleurs ni à des cultures vivrières, ni à l'établissement de bonnes voies de communication.
Par contre, la douceur du climat de l'adret, comparée à la rudesse de celui du plateau supérieur, ne devait pas échapper aux premiers habitants des lieux. Cette différence, sensible toute l'année, est particulièrement perceptible à la fin de l'hiver lorsque les fleurs s'épanouissent sur le coteau, tandis qu'un épais manteau de neige recouvre encore les forêts et les champs de l'étage supérieur.
Il aura fallu le développement de la civilisation romaine sur les rives du Léman, puis la christianisation des populations, pour que le besoin du vin se fasse sentir. Le climat favorable de Lavaux étant tout naturellement propice à la vigne, on peut estimer sans grand risque de se tromper, que les premiers vignobles furent plantés près des lieux habités dans les zones proches du lac. La valorisation des pentes suivra l'augmentation des besoins en vin et la mise en culture de la zone la plus raide (Dézaley) remonte à la seconde moitié du XIIe siècle grâce aux efforts des moines cisterciens.
Enserré par la nature dans des limites infranchissables (la forêt au delà de 600 m et le lac en contre-bas), le vignoble de Lavaux a su trouver l'espace qui lui manquait.

Vignoble du LAVAUX (Suisse)

Ensemble du bâti : Inventaire exhaustif réalisé procédure équivalente à MH

Objectif
Présenter d'autres sites viticoles classés avec une démarche ambitieuse pour leurs paysages.

Définir pour chaque site les caractéristiques emblématiques
CADRE / CONTEXTE
PAYSAGE
HISTOIRE
BATI
ESPACE

Expériences, mise en parallèle de deux sites viticoles
Les ressemblances
Les différences

Paysage de vignoble de LAVAUX constitue un paysage global.
Vis à vis présentant une certaine force entre un paysage naturel de haute montagne et du lac et les terrasses parfaitement peignées du vignoble. Paysage construit de l'ordre du monumental, face à une monumentalité encore plus majestueuse.
Le bâti n'apporte aucune plus value au paysage. Il a été inventorié, et bénéficie d'une forte surveillance (équivalente à un monument historique).
Le vignoble de LAVAUX bénéficie surtout d'un cadre d'exception

DREAL de Corse
19 Cours Napoléon
20 180 AJACCIO

Etude réalisée par

Yolande GUYOTON HESSOU
architecte paysagiste
Tant qu'il y aura ***des rues en herbe***
6 rue Anne Frank
39 000 LONS LE SAUNIER

Anne-Claude CHOLEY FELLMANN
architecte dplg
52 rue carnot
88600 RAMBERVILLERS

Mars 2012

Site classé du Vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro

Cahier de Gestion